

République Française

Département
Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 5 DECEMBRE 2023

Délib n° D2023-12-05-17

**17- DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE – MODIFICATION ET PRECISION DE LA
PRIORITE N°3**

Convocation du 29/11/2023

Conseillers en exercice : 49

	Pt 1 à 10	Pt 11 à 20
Présents	39	40
Procurations	5	4
Votants	44	44

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de décembre, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LE ROUGE Eric
BAZIN Patrice	GODARD Claire	LE ROUX Eric
BERTHAUD Claire	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUGEOIS Bernard <i>arrivé au point 11</i>	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOUJU Isabelle	GUERET Lydie	PERCHER Aurélie
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	GUILLET Monique	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	JEAN Valérie	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAMOUREUX Frédéric	ROUSSEL Mathieu
DROUET Ghislaine	LE MASLE Didier	RUILLARD Valérie
DROUIN Nadia	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen	TOUCHET Robert
GALLARD Thierry		

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry	à	GOULU Isabelle
BOUGEOIS Bernard	à	ROUSSEL Mathieu <i>jusqu'au point 10</i>
LAROCHE Florence	à	LE ROUGE Eric
LEVEY Marc	à	GUILLEMOT Lionel
PERCEVAULT Erick	à	TOUCHET Robert

Absents

BOULTAREAU Manon
BROHAND Loïc
FOURNIER Gilles
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : BERTHAUD Claire

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20231205-D2023-12-05-17-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE – MODIFICATION ET PRECISION DE LA PRIORITE N°3

Mme le Maire donne la parole à M. LEROUX, conseiller municipal en charge de l'adressage, qui rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant la nécessité d'apporter une précision à la délibération n°D2022-02-01-7 pour le point Luigné rue du Caquin, stipulant à tort que cette rue était anciennement rue de la Commanderie, ce qui n'est pas le cas, la rue de la Commanderie existant toujours.

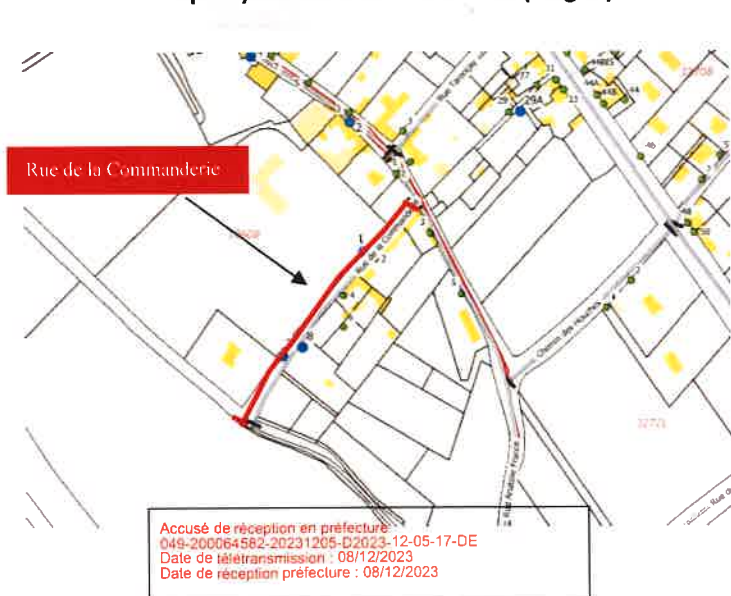
Considérant la nécessité de prolonger deux rues existantes (Impasse du Tuff à Chemellier et Rue de la Pépinière à Vauchrézien) lié à l'extension de ces rues

Il est donc proposé les précisions et modifications adressages suivantes :

- 1- Confirmation du positionnement de la rue du Caquin, correspondant à une partie de la RD176, et située entre la RD761 (Saulgé-l'Hôpital) et la rue du Cadran (Luigné), comme délimité ci-dessous :**



- 2- Confirmation du positionnement de la rue de la Commanderie, située de la rue Anatole FRANCE (Saulgé-l'Hôpital) et le chemin rural n°38 (Luigné) comme délimité ci-dessous :**

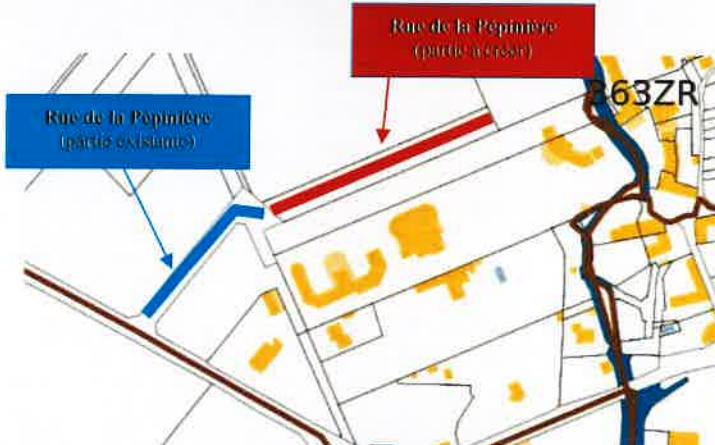


Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20231205-D2023-12-05-17-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

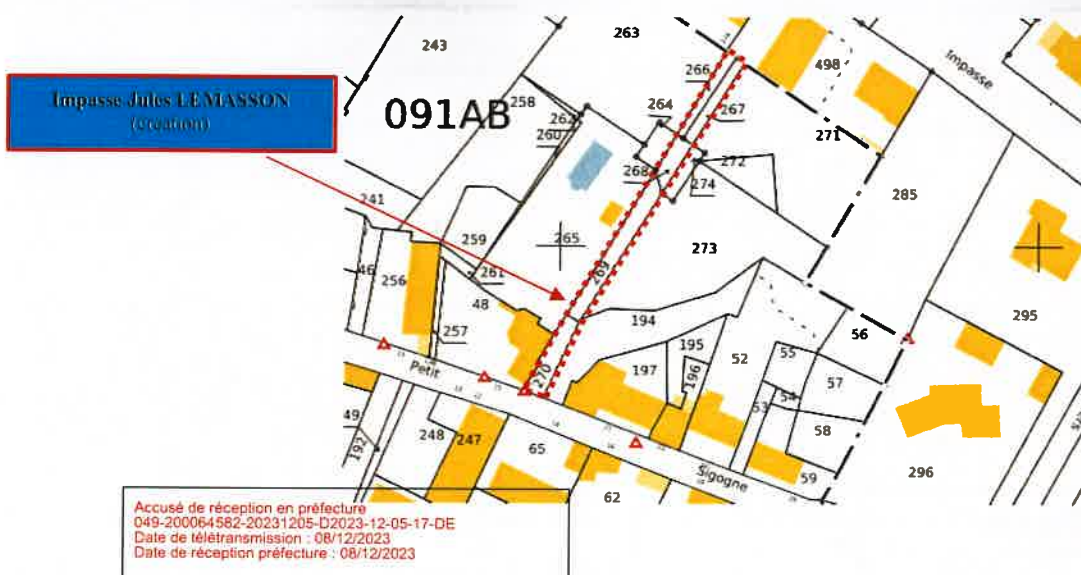
- 3- Dans l'optique de création d'un lotissement en prolongement de l'impasse du Tuf, il est proposé de faire une extension de cette impasse du Tuf comme suit sur la parcelle cadastrée 091 ZC 402 avant son intégration dans le domaine public :



- 4- Suite à la création d'une desserte pour les établissements St Vincent (Vauchrétien), il est proposé de prolonger la rue de la Pépinière pour cette nouvelle voie, comme suit sur la parcelle cadastrée 363 ZR 137 avant son intégration dans le domaine public :



- 5- Il est proposé d'attribuer un nouveau nom de rue sur la commune déléguée de Chemellier dans le cadre de la création de plusieurs maisons. La voirie composant les parcelles 091AB 266, 267, 268, 269 et 270 constitueront donc cette voie qui restera privée.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

44 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

**VALIDE les précisions et modifications d'adressage présentées ci-dessus
AUTORISE et CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et transmettre aux services concernés**

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 08/12/2023
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20231205-D2023-12-05-17-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023